

Etaient présents : 49 délégués convoqués par mail le 2 avril 2025.

Délégués absents excusés :

Mme SIREIX Laurence et M. SIREIX Jean-François délégués de SEMBOUES
Mme REJANY Monique, déléguée titulaire d'Aujan-Mourne de représentée par M. MARQUISSEAU Pierre, suppléant
Mrs TUGAYÉ David et MAUREL Laurent délégués de LAGUIAN-MAZOUS
Mme SANSOT Arlette et M. MICHELON Jérôme délégués de LOUSLITGES
Mmes BELY Maryse et SAINT-AGNE Gisel déléguées de SAINT-MICHEL
Mme CAZAUX Christiane déléguée titulaire de BECCAS
M. CASTAY Jean-Marc et Mme CYRIAQUE Viviane délégués de HAGET
Mmes DUPRAT Fabienne et BERGER Marion déléguées de MONCASSIN
Mme ARNOUX Marie-Jeanne et M. ROYER Philippe délégués de CAZAUX-VILLECOMTAL
Mme CARAMBAT Monique et M. PELLEFIGUE Thomas délégués de PEYRUSSE-GRANDE
M. CENEDA Alain délégué titulaire de MARSEILLAN
Mme SERRALTA Brigitte déléguée titulaire de PEYRUSSE-VIEILLE
M. NEDELLEC Michel délégué titulaire de SAINT-MAUR
M. MEILLON Jean-Luc délégué titulaire de MARCIAC représenté par M. PESANDO Christophe, suppléant.
Mme CHABBERT Stéphanie déléguée titulaire de MIRANDE représentée par M. FORGUES Gérard, suppléant.

Ont donné procuration (5) :

Monsieur TUGAYÉ David à Madame PIQUE Isabelle déléguée titulaire de SAINT-OST
Madame CAZAUX Christiane à Madame BONNASSIES Christiane déléguée titulaire de VILLECOMTAL/ARROS
Monsieur CASTAY Jean-Marc à Monsieur DUPOUEY Francis délégué titulaire de CLERMONT-POUYGUILLES
Monsieur NEDELLEC Michel à Madame PUCH NEDELLEC Jasmine déléguée titulaire de SAINT-MARTIN
Madame SERRALTA Brigitte à Monsieur DESANGLES Claude délégué titulaire de SAINT-CHRISTAUD.

Invités absents excusés :

M. FARGE Raphaël Sous-Préfet de l'arrondissement de Mirande
M. VERGNES Jean-Christophe - Directeur Général des Services du syndicat mixte du Gers TRIGONE

Etaient conviés : les Présidents des cinq communautés de communes.

Secrétaire de séance : Madame EXTREMES Danièle, déléguée titulaire de BELLOC-SAINT-CLAMENS

Monsieur le Président déclare ouverte la séance et remercie les membres présents à cette réunion. Il rappelle l'ordre du jour.

1. Vote du compte administratif 2024 présenté par le Vice-Président Claude DESANGLES

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

2. Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024 présenté par le Vice-Président Claude DESANGLES

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

3. Vote du compte de gestion 2024 dressé par Madame la Responsable du SGC de MIRANDE

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

4. Vote du budget primitif 2025

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 894 297 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 3 796 961 €

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

5. Délibérations :

Renouvellement contrats de maintenance

- Terminal Kélio - alfa 240 V (enregistreur de présence)
 - Installation téléphonique
 - Photocopieur CANON
 - Infogérance - maintenance informatique (Fac-Similé Sud-Ouest / Seb)
 - Progiciels de la gamme COLORIS – société COSOLUCE
- Contrat du système de sauvegarde :*
- Serveurs de sauvegarde (gestion en ligne centralisée des sauvegardes - Fac-Similé Sud-Ouest/ Seb)

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Taux de la TEOM 2025 - Maintien taux à 18,50 %, équilibre budgétaire

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Exonération TEOM 2026

Monsieur le Président rappelle aux membres présents l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis le 1^{er} janvier 2001 sur les communes adhérentes au Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur SUD. Il précise que la législation permet aux organes délibérants des EPCI d'exonérer de TEOM certains locaux (exemple : locaux à usage industriel ou commercial...).

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Redevance spéciale 2025

Compte tenu du maintien au 1^{er} janvier 2025 du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et comme stipulé dans l'article 6 de la convention « *le prix de la redevance spéciale est susceptible d'évoluer en fonction des coûts de collecte et de traitement de l'année N-1. Il subira la même augmentation que celle afférente à la TEOM et sera modifié par délibération du Comité Syndical du SMCD SUD* ». Monsieur le Président propose de maintenir le montant de la redevance spéciale au 1^{er} janvier 2025 à : 406 euros/container 770 litres pour une collecte annuelle effectuée 1 fois/semaine (2022 : 400 € - 2023 : + 1,5 % soit 406 €)

- . Un coefficient de 1.5 sera appliqué pour une collecte des déchets effectuée 2 fois par semaine
- . Un coefficient de 1.75 sera appliqué pour une collecte des déchets effectuée 3 fois par semaine
- . Les autres articles de la convention resteront inchangés.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Modification du tableau des emplois au 01/01/2025

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au transfert de la collecte des déchets ménagers à la SPL Trigone à compter du 01/01/2025, il convient de modifier le tableau des emplois. Quatre chauffeurs sont mis en position de détachement d'office à cette date, pour une durée de cinq ans. Le comité social territorial du centre de gestion du Gers a été saisi. A cette date : 7 titulaires, 1 CDI et 1 CDD (4 heures hebdomadaires entretien locaux administratifs).

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Autorisation de recrutement d'agents en 2025

Il convient de prévoir le remplacement des agents dans le cadre du budget voté et aux besoins temporaires liés à un accroissement d'activité

- Besoins temporaires et saisonniers – L 332-23 du code général de la fonction publique (CGFP)
- Remplacement temporaire de fonctionnaires ou de contractuels – L 332-13 du CGFP.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Marché de prestation de transport du verre au 01/05/2025

Le marché de collecte de verre liant le SMCD du secteur SUD et la SPL Trigone arrive à terme le 30 avril 2025.

Il est proposé de le renouveler sur les mêmes bases que les contrats précédents en termes de prestation de service.

Au vu de la prévision budgétaire 2025 de la Spl Trigone, le prix unitaire d'équilibre est estimé à 60€ HT/tonne, hors investissements complémentaires. Ce prix est indexé sur le prix du gazole du mois de décembre 2024 (prix CNR gazole cuve moyenne mensuelle). La durée du marché est fixée à 12 mois à compter du 1^{er} mai 2025.

Le présent marché est un marché à prix unitaire. Sur la base du détail quantitatif et estimatif, le montant s'établit à :

	EUROS HT
MONTANT HT	60 000.00
TVA 5.5 %	3 300.00
MONTANT TTC	63 300.00

Le paiement du marché résultera de l'application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires aux quantités de verre collectées.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Vente conteneurs d'occasion - prix de vente

Monsieur le Président indique à l'assemblée que compte tenu de la mise en place des points d'apport volontaire des déchets ménagers et du nouveau mode de collecte, le syndicat mixte va être en possession de nombreux conteneurs 770 litres.

Cependant, des collectivités se sont déjà manifestées pour en acquérir quelques-uns. Il demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la vente des conteneurs de l'ancienne collecte inutilisés et de fixer le prix de chaque conteneur 770 litres à la somme de 50 euros. Les futures recettes ont été portées au Budget Primitif 2025 à l'article 024 « Produits des cessions d'immobilisations ».

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Vente conteneurs d'occasion à des fins de recyclage

Le syndicat mixte va être en possession de nombreux conteneurs de capacités diverses retirés sur les 92 communes adhérentes.

Il suggère la vente de ces conteneurs à des fins de recyclage.

Des propositions de prestataires pour la vente en gros pour la valorisation des anciens matériels :

- PLAST RECYCLING 5 bis rue De Branlac 33170 GRADIGNAN
- REVIPLAST Parc Océalim 3 rue Jean Mermoz 87270 COUZEIX

- DÉCHETS-PLASTIQUES E.M.C. BRUXELLES
- Groupe ESE France 42 rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY

Il demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la vente des conteneurs de l'ancienne collecte au prix le mieux-disant. Les futures recettes ont été portées au Budget Primitif 2025 à l'article 024 « Produits des cessions d'immobilisations ».

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Frais d'honoraires du bureau d'étude INGC pour le suivi de la mise en place des points d'apport volontaire

Monsieur le Président a rencontré le 24 mars 2025 le Directeur Adjoint du bureau d'étude INGC à AUCH pour le suivi de la mise en place des points d'apport volontaire. Il est proposé des frais d'honoraires complémentaires de la mission de maîtrise d'œuvre pour une durée d'un an qui se compose comme suit :

Assistance au maître d'ouvrage pour la période test de la collecte en point d'apport volontaire

- Réalisation des bons de commande supplémentaires
- Déplacements des points d'apport volontaire non adaptés aux circuits de collecte
- Redimensionnement de certains points d'apport volontaire en fonction des taux de remplissage
- Diverses réunions de travail, chantier et comité syndical.

Le montant s'élève à 16 200 € HT soit 19 440 € TTC.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le syndicat mixte du Gers Trigone a délibéré le 13 mars 2025 sur le PLPDMA à l'échelle départementale.

Il est demandé à ses adhérents, les syndicats, de délibérer sur leurs objectifs respectifs annoncés en annexe du rapport.

Pour atteindre ces objectifs, le plan local de prévention prévoit 4 axes qui structure les actions à mener sur le territoire :

- AXE A : construire un mode de fonctionnement pour que l'ensemble des adhérents et Trigone travaillent conjointement à la mise en oeuvre et au suivi des actions
- AXE B : agir pour la réduction des ordures ménagères et résiduelles à travers 6 thématiques
- AXE C : mettre en place les conditions de fonctionnement vertueux des déchèteries
- AXE D : développer des actions de prévention et d'incitation positive en direction des usagers.

SYNTHÈSE SMCD



DMA 2010	DMA 2023	DMA PRPGD (2031)	Potentiel de baisse des DMA	Objectif DMA (2031)	Objectif OMR (2031)	Objectif TV (2031)
624 kg/hab	583 kg/hab	440 kg/hab	-63 kg/hab	520 kg/hab	167 kg/hab	50 kg/hab

MOUCHETS COMPOSTAGE -10 kg/hab	REDYNAMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE +7 kg/hab	LIMITER DU DÉCHÈTE -6 kg/hab	INCITATION TECHNIQUE -14 kg/hab	DÉCHÈTERIE (CONTRÔLE ACCÈS ET RÉSERVATION) -32 kg/hab	DÉCHÈTES VERTES -1 kg/hab	TEXTILES ET TEXTILES SANITAIRES -1 kg/hab
--	---	--	---	---	-------------------------------------	---

Moyens Humains (ETP)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Axe A	0.023	0.02	0.02	0.017	0.017	0.017
Axe B	0.93	0.89	0.78	0.66	0.66	0.43
Axe C	0.03	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Axe D	0	0.02	0.02	0.05	0.02	0.01

Moyens Financiers (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Axe A	0	0	0	0	0	0
Axe B	0	0	0	0	0	0
Axe C	0	0	0	0	0	0
Axe D	0	0	0	0	100	0

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

6. Questions diverses.

** Points évoqués vendredi 4 avril 2025 :

La collecte des déchets ménagers des Professionnels sur le territoire se terminera le 31 août 2025 pour les accompagner avant de trouver une solution. Un courrier est prévu. Il faut réduire les déchets ménagers dans le service public (revoir organisation).

Possibilité de se rendre régulièrement aux points d'apport volontaire, de se rendre à la déchetterie ou de contacter un prestataire privé.

Sur le site du syndicat mixte du Gers TRIGONE, en page d'accueil à droite onglet « déchèteries » <https://www.trigone-gers.fr/>

L'enlèvement des bacs sur les communes sera terminé prochainement. Merci aux élus de plusieurs communes de les avoir stockés avant le retrait. Il faut de la place et du temps pour empiler et nettoyer tous les bacs au parc du SMCD.

Les récup' verre dans les communes urbaines seront également retirés.

Il a été constaté la fragilité du couvercle jaune des colonnes semi-enterrées qui se ferme lentement. Ce constat peut s'expliquer par un mauvais réglage ou un défaut d'ouverture. Il est important de rappeler que le principe de fermeture volontaire prévoit l'absence d'infiltration d'eau pour les emballages recyclables.

Les colonnes réservées à ces dépôts sont pleines dans plusieurs communes depuis le démarrage de la nouvelle collecte : il faut **déplier les cartons avant le dépôt** et des réajustements dans quelques communes sont envisagés. Il est possible de changer le tambour pour avoir une colonne TRI supplémentaire au point de collecte (pas de changement de cuve).

2025 est l'année test. Le recensement de la surcharge de tri conduira à remplacer les conteneurs. Des commandes de cuves sont prévues. Les colonnes aériennes peuvent être aussi la solution pour renforcer ces points.

1^{er} trimestre 2025 : diminution des ordures ménagères avec – 100 tonnes sur le territoire du SMCD.

Bien trier est important pour diminuer les refus.

Les lamelles sont coupées autour des colonnes semi-enterrées à L'ISLE-DE-NOÉ : normalement, le cerclage est fixe.

Pour les événements, des collectes supplémentaires seront programmées par la SPLTRIGONE afin d'éviter les dépôts en milieu rural.

Collecte des pneus : Pas à la charge du SMCD. La vente des pneus sur internet est un souci.

Envisager une collecte annuelle ou bisannuelle avec TRIGONE ? Qui paiera ? Le traitement de ces déchets ne sera pas envisageable.

Le 11/04/2025 :

Monsieur le Président suggère pour faire des économies d'acheter le camion de collecte AP-265-QQ, véhicule en bon état.

L'assemblée ne voit aucune objection à la future négociation 2025.

Il évoque une réflexion sur l'achat d'un camion de la Spl Trigone qui nettoiera les conteneurs afin de mutualiser ce service pour réduire les coûts. Il est proposé de cibler les besoins de nettoyage. Les élus pourraient signaler les éventuelles interventions aux points de collecte.

Solution durable pour les guêpes dans les conteneurs ? : demander à des fournisseurs pour des pastilles, répulsifs.

La séance est levée à 19H29
Mirande, le 14 avril 2025
Le Président, Francis DUPOUEY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE
DES DECHETS DU SECTEUR SUD
4 Bld de l'ancienne voie ferrée
32300 MIRANDE
Tél : 05 62 66 72 90
Fax : 05 62 66 54 28
smed.sud@wanadoo.fr